

RESUME

Depuis son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire se trouvait placée dans des conditions qui apparaissaient a priori peu favorables à un développement économique. Mais grâce à une politique industrielle avisée fondée sur une vision faisant de la valorisation accrue de nos matières premières la clé d'accès au stade de pays développé, la Côte d'Ivoire va connaître durant plus d'une décennie la formation et le développement d'un tissu industriel basé surtout sur l'import-substitution dans un contexte économique, fiscal et institutionnel très évolutif et favorable. Les premières phases de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire démarrent avec un plan de développement décennal et 2 plans quinquennaux. Cependant, la crise économique des années 80 qui va durement frapper le secteur industriel va mettre à nu ses profondes faiblesses structurelles et technologiques entraînant un désengagement progressif de l'Etat, donc la réduction du nombre de structures d'Etat et l'adoption d'un schéma directeur de développement. L'Etat a donc engagé, à partir de 1994, des réformes de restructuration de toute l'économie, notamment, un nouveau code d'investissement plus attractif et l'adhésion à une politique d'intégration économique et monétaire sous-régionale (l'UEMOA), qui ont eu des effets positifs sur toute l'industrie ivoirienne, laquelle a acquis un dynamisme et une compétitivité lui permettant d'être apte à relever le défi de la mondialisation. Depuis 1994, l'économie ivoirienne a connue une phase de croissance soutenue grâce à une nouvelle politique d'industrialisation qui a entrepris la promotion des industries tournées vers l'exportation, des petites et moyennes industries et des pôles régionaux.

A l'horizon 2000, la politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire avait pour objectif la contribution de plus en plus accrue du secteur manufacturier à la création de richesse nationale. Cette politique s'articule autour d'axes stratégiques et d'un plan d'action de l'industrialisation dans le but de faire entrer, d'ici l'an 2015, la Côte d'Ivoire dans le concert des nouveaux pays industrialisés.

Il s'agit pour l'heure de faire une évaluation de l'état actuel de l'industrie pour mieux cerner l'impact de la crise socio-politique sur les objectifs fixés, et s'il y a lieu, d'envisager une nouvelle politique d'industrialisation.

PLAN DETAILLE

INTRODUCTION

1^{ère} partie : Evolution de la politique d'industrialisation (période 1960-1997) et bilan

Section I : Evolution historique de l'industrie ivoirienne

A- Période de démarrage et d'expansion (1960-1980)

B- Phase de récession (1980-1993)

C- Période de redressement et de consolidation (1993-1997)

Section II : Bilan de la période 1960-1997

A- Bilan de la période 1960-1980

B- Bilan de la période 1980-1993

C- Bilan de la période 1993-1997

2^e partie : Orientation de la nouvelle politique industrielle

Section I : Réformes engagées pour rendre compétitive² l'industrie ivoirienne

Section II : Politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2000

A- Objectifs d'industrialisation

B- Axes stratégiques de la politique d'industrialisation

C- Plans d'actions d'industrialisation

CONCLUSION

INTRODUCTION

Au moment de son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire se trouvait placée dans des conditions qui apparaissaient a priori peu favorable à un développement industriel poussé : marché intérieur étroit, main-d'œuvre peu spécialisée et relativement coûteuse, ressources naturelles sans caractère exceptionnel. Grâce à une politique industrielle avisée fondée sur une vision faisant la valorisation accrue de nos matières 1^{ère}, la clé d'accès au stade de pays développé, l'industrie ivoirienne, partie d'une quarantaine d'unités dans les années 50, se positionne comme le leader de la sous-région. Notre présent exposé se propose de retracer le chemin parcouru jusqu'à ce jour en matière d'industrialisation, de préciser les efforts accomplis, de montrer l'orientation retenue et les stratégies mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Il est structuré en 2 parties : présentation de l'évolution de la politique d'industrialisation et du bilan, et l'orientation de la nouvelle politique industrielle.

1^{ère} partie : Evolution de la politique d'industrialisation (période 1960-1997) **et bilan**

Section I : Evolution historique de l'industrie ivoirienne

On note 3 grandes périodes dans l'évolution de l'industrie ivoirienne :

D- Période de démarrage et d'expansion (1960-1980)

L'industrialisation de la CI démarre dans cette période et atteint une croissance remarquable dans un contexte économique, fiscal et institutionnel très évolutif et favorable.

Le contexte de l'industrie à la fin de cette période peut donc s'apprécier à 4 niveaux :

- **au plan économique**, la politique de dvlpt est fondée sur une double orientation : ouverture sur l'extérieur à la fois comme partenaire des échanges internationaux et comme apporteur de capitaux ; planification libérale où les pouvoirs publics déterminent les objectifs et contribuent à leur réalisation en appui au secteur privé. L'Etat à également engagé un plan de dvlpt agricole essentiellement basé sur la promotion des cultures de rentes et d'exportations, la mise en œuvre d'un programme de cultures vivrière et céréalières destinées à assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, la promotion d'un système d'élevage, destiné à assurer l'équilibre alimentaire des populations et à valoriser les régions les plus propices aux différents types d'élevage. La construction d'infrastructures économiques et sociales, la mise en place de la CEAO
- **Au niveau fiscal**, la CI s'est dotée d'un code d'investissement qui privilégie la protection des entreprises industrielles, et l'exonération des matières 1ères et d'équipements ; d'autres avantages existent également, la convention d'établissement, le régime de réinvestissement très incitatif du fonds national d'investissement ; les reformes du tarif des douanes et le code général des impôts assuraient la protection de l'import substitution et de l'agro-industrie.
- **Au niveau institutionnel**, des structures de financement d'encadrement et de promotion ont été créées par l'Etat entre autre la caisse autonome d'Amortissement (1959), fonds national d'investissement (FNI crée en 1962), banque ivoirienne de développement industriel (BIDI en 1965) le crédit de la cote d'ivoire (CI en 1959) le fond de garantie des crédits aux entreprises

ivoiriennes (FGCEI en 1968), bureau de développement industriel (BDI) et l'office de promotion de l'entreprise ivoirienne (OPEI)

Au niveau de la politique de développement de la Côte d'Ivoire, l'industrie ivoirienne connaîtra deux périodes de développement stratégiques : une période de démarrage de 1960 à 1970 tournée vers le marché intérieur et guidé par le premier plan de développement de notre pays (perspectives décennales) dont la mise en œuvre mettra l'accent sur la substitution de production nationale aux produits de grande consommation importés, le développement de production de biens de base ; une période de croissance de 1970 à 1980 correspondant à l'application de deux plans quinquennaux et orienté vers l'exportation. L'accent sera mis essentiellement sur le développement des industries d'exportation avec la conquête des marchés extérieurs, la poursuite et l'intensification de la valorisation, l'amorçage d'une décentralisation industrielle, encouragement de l'actionnariat nationale et le développement de la coopération industrielle avec les pays de la sous région

E- Phase de récession (1980-1993)

L'application des précédentes stratégies de développement économique a entraîné une forte croissance de l'industrie ivoirienne au cours des 2 décennies écoulées. Mais la crise mondiale des années 80 entraînant de graves difficultés pour l'économie nationale, a conduit à l'effondrement de cet édifice industriel et a mis en exergue les faiblesses du tissu industriel ivoirien.

L'Etat est donc intervenu par une planification en 2 phases :

De 80 à 85, les objectifs de l'Etat étaient fondés sur les axes suivants : la recherche de la croissance maximale de la valeur ajoutée, l'amélioration de la compétitivité de l'appareil de production, l'ivoirisation de la main-d'œuvre et du capital, la contribution à l'aménagement du territoire. Ce plan était accompagné par le désengagement progressif de l'Etat qui se traduit par la réduction du nombre de structures d'Etat.

De 85 à 93, le plan précédent n'ayant pas eu d'impacts très positifs sur l'industrie, l'Etat, face à l'extension de la récession industrielle de 81 à 84, à tous les secteurs de l'économie, a procédé à la réévaluation de sa politique industrielle en 1985. Les résultats de cette réévaluation du système d'industrialisation ont, au contraire, confirmé les faiblesses structurelles et technologiques de l'industrie ivoirienne. En effet, on note un poids encore

insuffisant de l'industrie dans l'économie, l'absence de compétitivité interne et externe, le retard technologique de l'industrie, un marché national surprotégé, le maintien d'unités dans les activités à faibles valeur ajoutée, le coût de production élevé entraînant une faible productivité de l'industrie, l'absence d'intégration du tissu industriel, le faible niveau de qualité des produits.

Afin de résoudre les graves difficultés qui pèsent sur le secteur privé industriel, l'Etat a, dans un 2nd plan, fixé les objectifs suivants : la valorisation des ressources naturelles, en particulier des ressources agricoles, la contribution à l'équilibre des échanges extérieurs par l'accroissement des exportations des produits manufacturés, la densification du tissu industriel et, en particulier, par la promotion des PME en vue d'accroître les échanges interindustriels, l'accélération du processus d'ivoirisation du capital et de l'emploi, et enfin, la contribution à l'équilibre régional par l'implantation d'industries nouvelles à l'intérieur du pays.

Pour atteindre les objectifs visés, l'Etat a élaboré un schéma directeur de dvlpt industriel avec l'assistance technique et financière du PNUD-ONUDI.

F- Période de redressement et de consolidation (1993-1997)

Dans cette période, l'industrie évolue dans un contexte économique et industriel totalement différent après 8 années de récession. En csqce, une nouvelle politique d'industrialisation a été adoptée et mise en œuvre. Ainsi, **au plan économique**, la dévaluation du FCFA de 50% de 1994 apporte un nouveau souffle aux entreprises industrielles, notamment, en termes de compétitivité, et le code des investissements de 1984 a été révisé au profit des entreprises industrielles de toute taille. S'agissant de la prime à l'exportation qui avait été instituée pour un délai de 5ans dans le cadre de la recherche de compétitivité des entreprises manufacturières sur le marché international hors CEAO, elle a été purement supprimée le 12 janvier 1994 car, compte tenu de la dévaluation, les entreprises sont supposées désormais compétitives sur le marché international. Cette prime a été remplacée par une baisse du tarif douanier pour tenir compte de la nouvelle parité monétaire. Quant au code des investissements de 1984, il a été remplacé par un nouveau code des investissements plus attractif. **Au plan international**, dans le souci de renforcer leurs échanges commerciaux et d'intégrer leurs économies, les chefs d'Etats des 7 pays membres de l'ex-UMOA ont adopté un traité portant création de l'UEMOA.

La politique industrielle de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours

Cette nouvelle politique d'industrialisation définie par l'Etat s'appuie essentiellement sur un ensemble de 8 points que sont :

- la valorisation des ressources locales et l'accès à celle-ci ;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles ;
- la promotion active des investissements ;
- la promotion des exportations ;
- la restructuration et la modernisation des entreprises existantes ;
- le financement de l'industrie nationale ;
- l'appui aux PME ;
- la promotion d'une culture industrielle et le dvlpt du secteur privé et de l'initiative privée.

Section II : Bilan de la période 1960-1997

D- Bilan de la période 1960-1980

Le bilan de l'industrialisation de la CI durant les 2 décennies peut s'analyser comme suit : **au plan sectoriel**, la décennie 60-70 a vu se dvlper, grâce aux perspectives décennales, et aux instruments d'incitation mis en place, notamment le code d'investissements, de nombreuses unités d'import-substitution, travaillant à partir des matières 1ères importées (transformation de produits laitiers, brasseries, raffinage de produits pétroliers, etc.). la 2^{nde} décennie connaît plutôt le dvlpt de 2 grands secteurs de l'industrie ivoirienne, orientés avec un degré d'élaboration bcp plus poussé vers la transformation des matières 1ères locales pour l'exportation : le secteur agro-alimentaire (Palminindustrie) et le secteur textile (UTEXI, SOTEXI, UNIWAX) (voir tableau B1) ; **au plan économique**, les investissements industriels se sont considérablement accrus allant de 22 milliards en 60 à 701 milliards en 80 d'où un taux de croissance de ces investissements de 12,5% à 25,5% grâce à une forte participation de l'Etat à la création des unités industrielles (sociétés d'Etat) au cours des dernières années de la décennie. Au titre du capital social global des entreprises industrielles, la contribution de l'Etat s'est également accrue passant de 39,4 milliards en 77 à 94,7 milliards en 80. Cette contribution a été essentiellement orientée dans le secteur agro-industriel (sucre, corps gras, caoutchouc, café, etc.). Le secteur textile, le secteur énergétique (énergie électrique, pétrole) et le secteur montage et équipements.

E- Bilan de la période 1980-1993

La mise en œuvre des mesures d'accompagnements dont la plupart a démarré effectivement en 1986, constitue l'essentiel du bilan politique de dvlpt industriel de l'Etat au cours de la période. Il y a eu l'application des mesures d'incitation à l'exportation dont la prime à l'exportation, la reforme des tarifs des douanes, le code des investissements, le Schéma Directeur de l'Industrie (SDI) et la restructuration des secteurs en difficultés (voir page 21-24 pour explications).

F- Bilan de la période 1993-1997

Les activités industrielles menées au cours de la période bénéficient d'une période de grâce à cause de la dévaluation du FCFA.

Le chiffre d'affaire de l'industrie hors extraction minière passe de 1016,4 milliards à en 1993 à 1950,2 milliards soit plus de 1,9 fois le montant initial en 1997. en terme de croissance, le comportement exprimé par les autres indicateurs demeure sensiblement le même : valeur ajouté passe de 317,9 milliards en 93 à 522milliards en 97. soit une croissance annuelle de l'ordre de 17% par rapport à l'année 1993.

Seul le niveau de l'emploi a baissé enregistrant une perte d'environ 5077 emplois en trois ans.

2^e partie : Orientation de la nouvelle politique industrielle

Section I : Réformes engagées pour rendre compétitive² l'industrie ivoirienne

Le Gouvernement ivoirien, soucieux de parvenir rapidement à une transformation profonde de l'appareil productif en vue d'améliorer les performances des industries existantes et susciter l'émergence de nouvelles activités compétitives, a mis diverses réformes structurelles qui sont :

- le Programme d'Ajustement Structurel Compétitif (PASCO)
- le Programme d'Ajustement Structurel secteur financier (PASFI)
- le Programme d'Ajustement Structurel pour la valorisation des ressources humaines (PASRH)

La politique industrielle de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours

Ainsi, les principales réformes prises dans le cadre du PASCO se matérialisent d'abord par un aménagement fiscal qui consent de nombreux avantages. Entre autre : l'exonération de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC), l'exonération de la TVA sur les équipements, les matériels et les premiers lots de pièces, l'exonération de la contribution foncière des propriétés bâties, etc. ensuite, par l'adoption d'une loi relative à la promotion de la concurrence et la minimisation de la réglementation du prix (libéralisation des prix, etc.) et enfin par l'application, au niveau du marché du travail, des restrictions sur l'embauche des employés occasionnels et le licenciement collectif en plus d'une mise en œuvre d'un code de travail plus flexible.

Quant aux réformes émanant du PASFI, elles opéraient essentiellement au niveau du secteur bancaire et des compagnie d'assurances qui étaient défaillant à cause d'une surévaluation du FCFA qui le mettait dans une situation d'incapacité à apporter les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins de financement ressentis à différentes étapes de la vie des entreprises industrielles. Ces réformes visaient donc une restructuration du système financier par l'apurement de 90% des créances du secteur public, la recapitalisation des banques à hauteur des ratios réglementaires, le redimensionnement des charges de fonctionnement et pour finir, les réductions à hauteur de 20% maximum de la participation de l'Etat dans le capital des banques.

Concernant le PASRH, les réformes mettent l'accent sur la qualité et la qualification des ressources par la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle des jeunes, l'accélération des programmes de centralisation de l'université et l'exhortation à la création de plusieurs écoles ou universités privées, l'augmentation du taux de scolarisation et enfin, l'accroissement et la diversification de la formation professionnelle et technique en l'adaptant aux besoins nouveaux de l'économie.

Section II : Politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2000

D- Objectifs d'industrialisation

L'obtention d'une contribution de plus en plus accrue du secteur manufacturier à la création des richesses nationales par la valorisation des ressources agricoles et minières constitue l'objectif général de la politique d'industrialisation de la CI.

La politique industrielle de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours

En termes d'objectifs spécifiques, ; la politique d'industrialisation doit contribuer à la réalisation des taux de croissance à 2 chiffres de l'économie nationale projetés à partir de 1998 et à faire de la CI, à l'instar des Dragons d'Asie, un Eléphant d'Afrique.

En l'an 2000, cette option devra se traduire par une contribution du secteur manufacturier de 19% contre 13% en 1993. Quant aux exportations des produits manufacturés, elles devront être portées à 80% du volume global des exportations contre 55% en 1993.

Une industrie ivoirienne résolument tournée vers l'exportation et faisant de la CI un Etat moderne, un grand producteur de produits finis et semi-finis est une des options stratégiques majeures retenues par le Gouvernement pour faire entrer la CI dans le concert des nouveaux pays industrialisés d'ici à l'an 2015.

E- Axes stratégiques de la politique d'industrialisation

Les axes stratégiques du programme d'industrialisation s'articulent autour de 4 options fondamentales assorties d'un plan d'action se rapportant aux filières prioritaires de production et de mesures d'accompagnement du dvlpt industriel. Ces axes stratégiques sont :

- la transformation sur place des matières 1ères agricoles et minières,
- la promotion des investissements industriels privés tant nationaux qu'étrangers, avec une mention spéciale pour l'implantation des groupes multinationaux et pour la sous-traitance internationale,
- la promotion active des exportations
- le dvlpt des PMI en mettant l'action sur la promotion d'une culture de dvlpt industriel et l'esprit entrepreneurial.

F- Plans d'actions d'industrialisation

La stratégie de transformation des matières 1ères agricoles et minières est conduite selon une approche « filière » comme indiqué dans le Schéma Directeur d'Industrialisation adopté par le Gouvernement en 1988.

A cet effet, les autorités ivoiriennes ont identifié 25 filières porteuses de dynamique industrielle dont 12 ont été retenues comme prioritaires en raison de leur fort potentiel de dvlpt ; 9 d'entre elles sont des filières de transformation des matières 1ères agricoles et minières par excellence. Ce sont les filières :

- café-cacao

La politique industrielle de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours

- caoutchouc
- oléagineux
- coton
- féculents
- fruits et légumes
- céréales
- bois
- mines

Les 3 filières restantes sont des filières d'accompagnement. Ce sont

- emballages
- industrie des biens d'équipement, de la maintenance et de la réparation
- produits pharmaceutiques.

CONCLUSION